

BGer 6B_571/2016 vom 28. Februar 2017

Bundesgericht, 2017-02-28, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_571_2016

FR: TF 6B_571/2016 du 28 février 2017

IT: TF 6B_571/2016 del 28 febbraio 2017

Volltext

Bundesgericht

Tribunal fédéral

Tribunale federale

Tribunal federal

6B_571/2016

Ordonnance du 28 février 2017

Cour de droit pénal

Composition

Mme la Juge fédérale Jacquemoud-Rossari,
en qualité de juge instructrice.

Greffier : M. Dyens.

Participants à la procédure

X._____, représentée par Me Romain Jordan, avocat,
recourante,

contre

Ministère public de la République et canton de Genève, route de Chancy 6B, 1213
Petit-Lancy,

intimé.

Objet

Recours en matière pénale au Tribunal fédéral, retrait,

recours contre l'arrêt de la Cour de justice de la République et canton de Genève, Chambre
pénale d'appel et de révision, du 19 avril 2016.

Considérant en fait et en droit :

Par courrier daté du 22 février 2017, X._____ déclare retirer le recours qu'elle a interjeté
au Tribunal fédéral dans l'affaire citée sous rubrique. Il sied d'en prendre acte et de rayer la
cause du rôle (art. 32 al. 2 LTF), sans frais.

Par ces motifs, la Juge instructrice ordonne :

1.

Il est pris acte du retrait du recours et l'affaire 6B_571/2016 est rayée du rôle.

2.

Il n'est pas prélevé de frais judiciaires.

3.

La présente ordonnance est communiquée aux parties et à la Cour de justice de la République et canton de Genève, Chambre pénale d'appel et de révision.

Lausanne, le 28 février 2017

Au nom de la Cour de droit pénal

du Tribunal fédéral suisse

La Juge instructrice : Jacquemoud-Rossari

Le Greffier : Dyens

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.